

PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté

FORMATIONS

Personnel des établissements scolaires

"Le Plan Particulier de Mise en Sûreté est un outil essentiel pour le personnel des établissements désireux d'anticiper les risques en mettant en place des **mesures dites « conservatoires »**.

En cas d'évènement majeur, il devient l'outil de base permettant de répondre à tous types de crises dites malveillantes".



L'élaboration du **PPMS** s'effectue après l'intervention de nos experts sur le site afin de **cartographier les lieux** et d'identifier les solutions de sûreté existantes, à créer ou à améliorer...



Méthodologie "ARCHAÏUS EXPERTISE" : équilibre entre solutions passives de **sûreté/sécurité** et prise en compte des **capacités d'action du personnel** des établissements



La garantie **AAA** :

- **A**nticipation
- **A**daptation
- **A**utonomie



S'ÉCHAPPER
Anticipation

mise en sûreté
Adaptation

Déplacements
Autonomie

PPMS

Plan Particulier de Mise en Sûreté

La réalisation d'un protocole global de mise en sûreté se réalise en **2 phases** :



PHASE 1 :

1- Une captation d'informations (nbr de jours en fonction de la taille du site)

Objectifs :

- Comprendre le fonctionnement, l'organisation du site ainsi que la gestion des flux de personnel / usagers en fonction des lieux de travail de repas de pause etc...
- S'imprégner de l'architecture des lieux afin d'en déterminer les lieux qui offrent une capacité de mise en sûreté en engageant un minimum de frais.

2 - La rédaction d'un Plan Particulier de Mise en Sûreté

Objectifs :

Rédiger un **PPMS** avec le concours de la Direction afin de trouver des solutions efficaces, pragmatique et réalisable au regard de l'organisation de travail des agents.

Chaque établissement possédant son propre protocole, Archaius Expertise décline un plan efficient autour de l'organisation du site et de la configuration des lieux.



PHASE 2

1 - La formation du personnel

Objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble du personnel sur le protocole de mise en sûreté.
- Rendre autonome l'ensemble du personnel dans son action de mise en sûreté en développant l'analyse de situation et l'esprit d'équipe.

2- l'exercice de mise en sûreté

Objectifs :

- Contrôler les actions individuelles et collectives de mise en sûreté individuel du personnel
- Vérifier l'efficacité du protocole
- Modifier si dysfonctionnement



ARCHAIUS
EXPERTISE

www.archaius-expertise.fr